



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 03 octobre 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation territoriale de

Le directeur

à

Affaire suivie par
frederic.pollet@moselle.gouv.fr
03 87 34 83 50

Monsieur le Président de la Fédération de la
Moselle pour la Pêche et la Protection du
Milieu Aquatique
4 rue du moulin
57000 METZ

Objet : Dossier de déclaration concernant la modification de la berge rive gauche de la Moselle en aval d'une annexe hydraulique sur la commune d'Hauconcourt
Accord immédiat

Réf : FP/RS - ASPE-L9

P.J : 1 dossier
Récépissé de déclaration
Fiche travaux

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de modification de la berge rive gauche de la Moselle en aval d'une annexe hydraulique sur la commune de Hauconcourt**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 20 septembre 2017
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2017-00403
- Dossier réalisé par : Fédération de la Moselle de pêche et de protection du milieu aquatique

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».



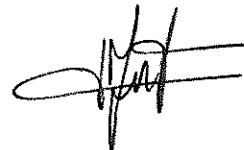
Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée et par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de la décision.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie d'Hauconcourt où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER